

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 V 30 Vœu relatif à l'appel à projet « Paris, Terrain de Jeux ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'engagement de Paris dans la candidature à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Considérant que Paris compte près de 700 000 pratiquants réguliers de sport, dont plus de 354 000 de licenciés sportifs dans 114 disciplines et plus de 3 000 clubs répartis dans plus de 400 équipements ;

Considérant que Paris est un territoire déficitaire en équipements sportifs en comparaison au reste de la France ;

Considérant l'appel à projets lancé le 11 janvier 2016 relatif à l'installation et l'exploitation d'infrastructures sportives urbaines sur 14 sites parisiens ;

Considérant que cet appel à projets s'adresse aux différents acteurs institutionnels du sport ;

Considérant que cet appel à projets est une opportunité de promouvoir la pratique urbaine et l'innovation sportive ;

Considérant que cet appel à projet s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris d'inscrire le sport au cœur même de la ville ;

Considérant l'objectif de diversité dans les projets afin d'améliorer l'offre sportive dans l'espace parisien ;

Considérant la date limite de remise des offres arrêtée au 11 mars 2016 ;

Considérant qu'il s'agit pour les candidats de proposer et de prendre en charge la conception, la réalisation et l'exploitation de l'infrastructure urbaine sportive ;

Considérant que la Convention d'Occupation temporaire du Domaine Public accordée ne dépassera pas 5 ans ;

Considérant les similitudes des appels à projet « Réinventer Paris » et « Paris, Terrain de Jeux » ;

Considérant les calendriers différents associés à chacun des appels à projets ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Sergio TINTI et des élu-es du groupe Communiste – Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- la date limite de remise des offres soit étendue au-delà du 11 mars 2016, en observant les règles de publicité permettant l'équité de l'information auprès des candidats potentiels, et en limitant au maximum l'impact calendaire,
- soit étudiée la pérennité d'une ou plusieurs infrastructures en cas de succès auprès des Parisiennes et Parisiens, en accord avec les mairies d'arrondissement et sous réserve de la disponibilité effective des sites à l'issue des conventions d'occupation temporaire.